

Dépôts de végétaux sur rendez-vous pour les particuliers uniquement

Appelez le
07 60 44 13 64



ENVIRONNEMENT

Le Syndicat Centre Hérault met en place un service spécial sur rendez-vous pour déposer vos végétaux

Publié le 22 avril 2020

Le Syndicat Centre Hérault, en charge du tri et traitement des déchets sur le territoire du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, s'est organisé afin de recevoir les appels des habitants et accueillir exceptionnellement leurs dépôts de végétaux pendant le confinement.

En accord avec la préfecture de l'Hérault, le Syndicat Centre Hérault proposera exceptionnellement un service de dépôt des végétaux sur rendez-vous **à partir de jeudi 23 avril**. Les points de dépôt sur le territoire se trouvent à Gignac, Lodève et Aspiran. Ces sites ne seront ouverts que ponctuellement selon des jours déterminés par le Syndicat Centre Hérault. Ils sont accessibles uniquement avec un véhicule de moins de deux mètres de hauteur. Ce service est destiné exclusivement aux particuliers qui pourront **appeler le 07 60 44 13 64, dès le mardi 21 avril**, pour obtenir une date et une heure de rendez-vous. Chaque foyer pourra disposer d'un seul rendez-vous par mois pour permettre à un maximum de personnes de bénéficier du service. Seuls les végétaux seront pris en charge. Aucun autre déchet ne sera accepté.

Une organisation pour protéger agents et usagers

L'organisation de cet accueil spécial a été pensée afin de respecter les consignes sanitaires et protéger aussi bien les agents que les usagers. Chacun devra apporter son matériel (pelle, fourche...) pour vider son véhicule.. Les rendez-vous seront espacés d'un quart d'heure, afin d'avoir un minimum de personnes en même temps sur le site et respecter ainsi la distanciation sociale. Nous invitons également les usagers à se munir d'un masque dans la mesure de leur possibilité.

Il faudra respecter la procédure

Le planning des rendez-vous sera rempli au fur et à mesure des appels téléphoniques sur proposition du Syndicat Centre Hérault. Le jour du déplacement, les usagers devront respecter scrupuleusement leur horaire de dépôt et se munir :

- ▶ de l'attestation « dépôt de végétaux sur rendez-vous » à télécharger [ici](#) ou mise en ligne sur www.syndicat-centre-herault.org ↗
- ▶ de l'attestation de déplacement dérogatoire (art.3 du décret du 23/03/2020), cocher la case 2 « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».

Ces deux documents seront nécessaires en cas de contrôle de police. Le Syndicat Centre Hérault décline toute responsabilité si vous êtes verbalisé par les forces de l'ordre. Les services de police et de gendarmerie seront informés du dispositif.

Enfin, à leur arrivée au point de dépôt, les usagers devront présenter leur chargement qui devra être constitué exclusivement de végétaux pour passer le contrôle d'accès.

PRÉCÉD

≡ RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS